

PROCES VERBAL DU CONSEIL ACADÉMIQUE DE LA VIE LYCÉENNE

DU MERCREDI 1^{er} FEVRIER 2017

Le Conseil Académique de la Vie Lycéenne s'est réuni le mercredi 1^{er} février 2017 à 9h00, au lycée Joseph GAILLARD sous la présidence de Madame Béatrice CORMIER, Rectrice de l'académie.

Etaient présents :

- Représentants de l'administration

Béatrice CORMIER	Rectrice de l'Académie
Manuel CESAIRE	Délégué Académique à l'éducation artistique et l'action culturelle
Martin KALALA	Proviseur adjoint, LGT Bellevue
Patricia RENE-CORAIL	Proviseure adjointe, LP Bissol
Max BIRON	Proviseur adjoint, LGT Gaillard
Gyulene HONORE	Proviseure internat de la réussite
Véronique SEJALON	Adjointe à la CTR assistante sociale
Corinne ALGER	Conseillère Principale d'Education, LGT Centre Sud
Thivisiau ROHOU	Délégué Académique à la Vie Lycéenne

- Représentant du CDJ

Melvin LUHAT

- Représentants des lycéens

Solène BARBE-AUGUSTIN	LGT Victor Schœlcher	T ES
Noémie LEBIELLE	LGT Joseph Gaillard	BTS
Thomas QUIQUINE	LPO Acajou 2	T STI2D
Wladimir ARNAUD	LGT Centre Sud	BTS
Cassie ANNETTE	LGT Montgérald	T ES
Marc-Olivier LISE	LGT Bellevue	1 S
Stacy HAUTERVILLE	LGT Bellevue	T S
Zaïon NACEUR	LPO J. Zobel	T STI2D
Audrey NEMORIN	LPO J. Zobel	T ES
Sophie HONORE	LPO Nord Atlantique	1 S
Samina BRIGITTE	LP Dumas Jean-Joseph	1 CVPM
Kevin MARIE-CATHERINE	LP Dumas Jean-Joseph	1 CVPM
Mélinda LOUISON	LP Leopold Bissol	BTS

Absents excusés :

Eugène BARBE	IA-IPR des établissements et de la Vie scolaire
Franck DARTAILH	Proviseur à la Vie Scolaire
Anne-Marie KANSE-LAHEL	Chef de la Division des Moyens et de la Vie de l'Elève
Sylvianne GERMANY	Conseillère Principale d'Education, LPO Saint James
Catherine DAMIANO-TCHAMBA	Médecin Conseillère Technique
NANDOR Marie-Eliane	Directrice de Centre d'Information et d'Orientation de Fort de France

Absents :

Sylvia SAITHSOOTHANE	Représentante CTM	
Claude BERTRAC	Représentant FCPE	
Françoise DOLMEN	Représentante PEEP	
Patrice LAMOTTE	Représentant UPEM	
Alexandre RAGAL	LGT Victor Schœlcher	BTS
Clarissa BAUBANT	LPO Joseph Pernock	T SSVT
Emmanuel BANGUIAU-FORTUNE	LP Place d’Armes	1 ^{ère} Vente
Lolita CHABAS	LP Frantz Fanon	DEAS
Hugo ALAOUI	LP Place d’Armes	2 COM
Nolwen SEBASTIEN	LP Frantz Fanon	DEAS
Orlane DUNON	LP André Alier	1 TS

Ordre du jour :**Préambule :**

Conférence de Monsieur Jean Pierre OBIN Inspecteur général honoraire de l'Education Nationale

1. Approbation du procès verbal du CAVL du 1^{er} décembre 2016
2. Résultats de l'enquête vie lycéenne
3. Ateliers :

« Comment contribuer concrètement au développement d'une véritable culture de la fraternité dans la classe et dans les établissements. »

9h15 : Ouverture de la conférence par Madame la Rectrice qui présente M.OBIN, ce dernier nous fait le plaisir d'être dans l'Académie cette semaine pour présenter les valeurs de la République.

Prise de parole de M.OBIN. « Bonjour aux lycéens du CAVL et aux CVL des 4 établissements de la Pointe des Nègres ».

M.OBIN présente les activités du jour (ateliers, exposé de la fraternité). Présentation des 3 parties de l'exposé.

M.OBIN présente la fraternité ainsi que la devise de la République.

« Il y a quelque chose de fondamental à savoir, la liberté, l'égalité sont des droits, tandis que la fraternité n'est pas un droit, c'est une espèce d'injonction. Il est bien intéressant pour la société de faire vivre cette valeur. Il faut marquer une différence entre citoyenneté et fraternité. Le citoyen est

l'habitant d'une cité libre qui possède des droits, des droits égaux.(...) A Athènes un homme sur quatre était citoyen. Les femmes et enfants n'étaient pas des citoyens car ils n'avaient pas de droits. La fraternité n'est pas de l'ordre des droits d'un individu, elle ouvre sur le lien collectif. Les droits comme le lien collectif sont nécessaires pour vivre ensemble.

La fraternité est une option parmi d'autres. C'est l'option de la République, cependant ce n'est pas l'option de tous les citoyens de la République. Il y a une morale républicaine qui n'est pas partagée par tout le monde. La fraternité est une métaphore, une image fabriquée sur l'analogie avec la famille. On devrait se comporter dans la société comme avec ses frères. La famille est une bonne métaphore de la société, des fois on s'aime des fois on se déteste. La famille est aujourd'hui à l'image de notre société (différents modèles de famille). L'enfant arrive dans la société en maternelle, l'enfant fait son choix avec qui il souhaite être frère ou sœur, il choisit ses amis. Ceux avec qui il souhaite partager. Le phénomène humanitaire (bénévole, aide), porte à aider ses frères dans la souffrance. Autre image de la fraternité qui renvoie à la famille quand quelqu'un est malade ou vieillit, on est porté à la fraternité.

Le terme nation vient de l'idée de ceux qui sont nés dans la même région. Nouvelle forme de solidarité, la fraternité économique que l'on va appeler la solidarité. L'Etat, la région, la collectivité etc. vont demander aux citoyens qui paient des impôts à redistribuer à ceux qui en ont besoin : l'aide sociale et l'école. L'école est une forme majeure de redistribution sociale. M.OBIN donne le coût que représente un élève à l'Académie (lycéen = 11 000 euros par an, lycée pro = 12 000 euros).

Il faut savoir que la France, derrière les pays scandinaves, est le pays qui redistribue le plus ses richesses.

Le vivre ensemble : Comment vivre ensemble ? La fraternité est une option parmi d'autres.

La première option, la plus facile, est la haine de l'autre, on peut vivre ensemble en haïssant son voisin. C'est une manière de vivre ensemble. Le droit et les droits individuels suffisent pour vivre ensemble, c'est ce qu'on appelle le néo-libéralisme. Les rapports entre les citoyens et groupes de citoyens se font ou doivent se faire sous la forme du contrat, la liberté de contracter avec d'autres la manière dont l'on se soigne, de gagner sa vie etc. L'Etat ne doit pas se mêler de cela. En France, il y a un type d'école qui se développe de façon rapide (ex : école hors contrat, écoles privées confessionnelles etc.).

La deuxième option, est la morale du respect mutuel, il faut se respecter. L'idée de on ne doit pas faire à autrui ce que l'on ne voudrait pas que l'on nous fasse. Respecter ce qui est différent en l'autre. On porte l'accent sur la différence, je tolère et je respecte la différence.

La troisième option est la fraternité, idée qu'il y a quelque chose de commun. Il ne s'agit pas de faire le mal mais de faire le bien. Je prends l'option de faire le bien. La fraternité se construit à travers des projets communs. Exemple du film franco-iranien : «Nous trois ou rien ».

Le commun ça se construit, la fraternité ne se décrète pas. Elle se construit en travaillant sur des projets. Nous sommes différents mais mettons l'accent sur ce qui nous rassemble ».

M.OBIN conclut et invite les élèves à mettre en place des actions sur la fraternité.

9h40 : Fin de l'intervention de M.OBIN. Madame la Rectrice invite les élèves à poser des questions

Pas de questions des élèves, Madame la Rectrice pose une question à M.OBIN : « La fraternité est-elle une condition de la liberté et de l'égalité ? »

Réponse de M. OBIN: « Non, dans les 2 autres options il y a une base de l'indifférence morale et du respect mutuel. Mais les philosophes acceptent l'idée de liberté et d'égalité. La fraternité est une option, un mode d'investissement de la liberté et de l'égalité non une condition. »

Question d'un élève sur la question identitaire : M. OBIN répond sur l'identité, du fait de se distinguer, l'identité est la carte d'identité (sexuelle, culturelle, religieuse), « je fais partie d'un groupe et je m'identifie à lui. Cela peut déboucher sur la haine de l'autre mais sans pour autant aller aux extrêmes ». M. OBIN parle des associations qui invitent à mieux se connaître. Mais mieux se connaître invite à mettre en avant ce qui est différent et non ce qui est commun. Exemple des religions, « ce n'est pas ce qu'il y a de chrétien chez les chrétiens, c'est ce qui a de non chrétien chez les chrétiens qui peut nous rassembler ».

Question d'un participant à Madame la Rectrice : « Comment concevez-vous la fraternité à travers les établissements scolaires en Martinique ? »

Madame La Rectrice pose une question en retour: « Comment vous la vivez ? »

Le participant reformule sa question : « Par quoi passe la fraternité pour vous, quelles actions ? Quelles manifestations ? »

Réponse de Madame la Rectrice : « Pour moi la fraternité, c'est se rassembler autour de ce qui est commun, c'est la tolérance vis-à-vis de l'autre. La fraternité certes est une option mais si je ne suis pas fraternelle je ne vois pas comment je peux respecter la liberté et l'égalité de l'autre. Par exemple dans les établissements, les engagements au sein des CVL, les médiateurs et élèves pairs, ce sont des gestes de fraternité, pour aller plus loin, l'établissement est à l'image de la société. Les problèmes que l'on voit dans les établissements sont le reflet de la société. La fraternité dans les établissements passe par ce qui va être mis en œuvre sur ce qui vous est d'avantage commun et non ce qui vous sépare : Exemple des parcours citoyen, avenir, santé, tout cela amène des actions que vous devez mener ensemble vers un objectif commun. »

Intervention de M. OBIN suite à la question de l'élève. Il répond que «liberté, égalité, fraternité», est une devise un peu hypocrite et qui n'est pas mise en œuvre dans ce que l'on voit actuellement. Il y a méprise totale de la devise de la République. « La République nous indique une voie pour agir, c'est un chemin d'action, c'est un objectif et non un constat sociologique. C'est une devise pour agir. »

9h55 : M. ROHOU met fin à la conférence.

Ouverture du CAVL par Madame la Rectrice

La séance débute à 10h00

Présentation de l'ordre du jour par Monsieur le DAVL. Il présente les ateliers qui seront mis en place. Explications des fiches projets à remettre aux référents désignés.

Approbation de l'ordre du jour du CAVL

M. ROHOU fait la lecture de l'ordre du jour et le soumet au vote, il est adopté à l'unanimité.

Approbation du PV du CAVL du 1^{er} décembre 2016.

Il soumet ensuite au vote le procès-verbal du CAVL du 01/12/2016 qui est adopté à la majorité des votants.

Présentation d'une enquête nationale vie lycéenne, soumise aux établissements en octobre 2016 et qui permet de se positionner par rapport à l'ensemble des académies.

L'enquête portait sur 5 points :

- Les moyens mis à disposition des élus lycéens ;
- Le fonctionnement du CVL ;
- Les semaines de l'engagement lycéen ;
- Les médias lycéens ;
- La maison des lycéens.

Points saillants :

- Les locaux à disposition des élèves (salle de réunion) : dans seulement 37.5% des EPLE.
- Montant moyen du fonds de vie lycéenne voté en CA : 972€ (200€ de plus que la moyenne nationale).
- L'utilisation du dispositif volontaires service civique est bien supérieure au national.
- 33,4% des établissements déclarent réunir le CVL moins de 3 fois. (3 fois étant le minimum, circulaire n° 2010-128 du 20-8-2010).
- Les semaines de l'engagement ont été organisées dans les établissements mais partiellement (surtout à destination des secondes).
- Les médias lycéens sont peu présents, en Martinique 6,7%. A noter 2 établissements qui ont mis en place une WebTV.

M.ROHOU présente l'objectif à atteindre d'ici l'année prochaine: 1 média dans chaque établissement. « Avec M. Césaire (DAAC), nous allons travailler sur ce dossier afin d'accompagner au mieux les établissements ».

- Maison des lycéens, présentation du budget annuel en Martinique. Différence notable par rapport au budget National (1480 euros contre 4388 euros).

Mise en place des ateliers :

Présentation du cadre des ateliers.

Tous les membres du CAVL sont invités, en groupe, à réfléchir à la question suivante : « Comment contribuer concrètement au développement d'une culture de la fraternité dans la classe et dans les établissements ». Des fiches projets sont mises à leur disposition.

Des lycéens élus au CAVL sont désignés comme référents d'ateliers, charge à eux de rapporter leurs idées. Ils doivent également mobiliser leurs pairs afin de poursuivre ce travail dans le cadre des CVL et/ou Inter CVL. Le travail des élus lycéens est présenté sur le site vie de l'élève.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h15.

La secrétaire de séance



Mme Inès MANSUELA

La Présidente de séance



ACADEMIE DE LA MARTINIQUE
RECTORAT
RECTRICE
SCHÆLCHER
97279 CEDEX

Mme Béatrice CORMIER